



NOTE AUX REDACTIONS

11 mars 2020

Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme

A l'occasion de la journée du 11 mars, la Fédération France Victimes participera à la Cérémonie d'hommage aux victimes du terrorisme qui aura lieu à 16h15 au Trocadéro en présence du Président de la République

Les représentants des associations locales de France Victimes participeront également aux différentes commémorations qui auront lieu le même jour sur tout le territoire français

La fédération France Victimes est membre actif du dispositif interministériel de prise en charge des victimes d'actes de terrorisme

La fédération France Victimes a notamment pris en charge :

- **Les victimes de l'attentat de Paris du 13 novembre 2015 :**
 - o **3000 personnes** ont été en contact avec une association d'aide aux victimes,
 - o pour un total de plus de **29000 entretiens** (50% d'entretiens psychologiques, 40% d'entretiens juridiques, 10% d'entretiens d'écoute ou à dominante sociale)

- **Les victimes de l'attentat de Nice du 14 juillet 2016 :**
 - o **3200 personnes** ont été en contact avec une association d'aide aux victimes ;
 - o pour un total de près de **25000 entretiens** (25% d'entretiens psychologiques, 60% d'entretiens juridiques, 5% d'entretiens d'écoute, 10% d'entretiens à dominante sociale)

- **Les victimes de l'attentat de Strasbourg du 11 décembre 2018 :**

- **1400 personnes** ont été en contact avec une association d'aide aux victimes,
- pour un total de **4500 entretiens** (30% d'entretiens psychologiques, 30% d'entretiens juridiques, 40% d'entretiens d'écoute ou à dominante sociale)

Ce sont au total, **depuis 2015, 25 attentats survenus en France ou à l'étranger** incluant des victimes françaises pour lesquels France Victimes a été mobilisé et a aidé les victimes et leurs proches en proximité et dans la durée.

Le numéro national de France Victimes 116 006 (depuis l'étranger 0033 1 80 52 33 76) permet une première écoute et une mise en relation avec les associations France Victimes locales qui proposent des lieux d'accueil et des services d'aide.

Les profils des professionnels de France Victimes (accueillants victimes, juristes, psychologues cliniciens et travailleurs sociaux) permettent aux associations d'offrir une prise en charge globale et pluridisciplinaire à toute personne qui s'estime victime d'une infraction pénale, incluant les victimes d'actes de terrorisme, commis en France, ou à l'étranger et impliquant des ressortissants français.

Les professionnels des associations du réseau France Victimes ont bénéficié de formations dédiées à la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme. Sur chaque département, en lien direct avec le ministère de la Justice, un référent « Acte de terrorisme » a été désigné et formé.

La Fédération France Victimes est organisme de formation sur l'ensemble des thématiques en lien avec les victimes, opérateur pour le ministère de la Justice du numéro national d'aide aux victimes et occupe le poste de Vice-Présidence de Victim Support Europe.

France Victimes et la justice

- Le ministère de la Justice est le premier partenaire institutionnel de la Fédération France Victimes.
- Les Associations d'aide aux victimes de France Victimes sont agréées par le ministère de la Justice et habilitées par la Cour d'appel.
- Quand il peut y avoir une recherche de responsabilité pénale, que les personnes aient déposé plainte ou pas, qu'elles souhaitent faire valoir leurs droits ou pas, quelle que soit la situation du ou des auteurs, les personnes peuvent obtenir l'aide et l'accompagnement de France Victimes et de son Réseau.

France Victimes est le principal réseau associatif à pouvoir :

- ☛ Procéder à des EVVI (évaluation des victimes avec propositions de mesures de protection spécifiques et une évaluation personnalisée de la victime de violences conjugales de manière globalisée).

- Proposer un accompagnement tout au long du parcours judiciaire, c'est-à-dire de la commission de l'infraction jusqu'à l'indemnisation de la victime et l'exécution de la peine par une équipe pluridisciplinaire.

Pour remplir ces missions, la Fédération France Victimes s'appuie sur une assise territoriale nationale qui regroupe 132 associations d'aide aux victimes réparties sur le territoire métropolitain et ultra-marin. Elle est financée par plusieurs ministères, principalement le ministère de la Justice. Le réseau comprend 1500 professionnels (juristes, psychologues, travailleurs sociaux) salariés et bénévoles.

L'association intervient à titre gratuit, dans un cadre confidentiel et officiel sur mandat du ministère de la Justice pour apporter aide et soutien aux victimes d'infractions, sur le fondement de l'article 41 du Code de procédure pénale. La Fédération est présidée depuis 2017 par Maryse Le Men Régnier.

Relations médias pour la fédération France Victimes :

Clarisse Coufourier – clarisse.coufourier@influenceetstrategie.fr – 06 09 18 26 58

Olivier Roisin – olivier.roisin@influenceetstrategie.fr – 06 29 77 59 85